

ABUS N° 3306 Syndic sans carte professionnelle (2ème communiqué de Presse)

Après premier communiqué de Presse concernant l'action efficace de l'ARC contre les syndics exerçant illégalement sans carte professionnelle (fermeture du site), nous avons publié un deuxième communiqué.

En voici la teneur (lire aussi notre article : « **Syndic sans carte : la presse fait écho à l'action de l'ARC** »).

Communiqué de presse :

L'ARC et l'UNARC plus forts que « l'Ordre des syndics » : la suite.

Paris, le 29 novembre 2012

« Mesdames, Messieurs,

*Suite à notre action auprès du ministère de la Justice, et la saisine par Mme la Garde des Sceaux Christiane TAUBIRA du Procureur général près la Cour d'Appel de Paris, le site internet « **carte-agent-immobilier** » a été fermé, ce qui explique que certains journalistes n'aient pu y accéder.*

Nous nous félicitons, pour les copropriétaires, de ce résultat, mais le problème reste entier.

En effet, comment de telles pratiques illicites peuvent-elles être encore possibles sans que les chambres syndicales et les autorités ne s'en aperçoivent ?

Plus que jamais la question du contrôle et de la régulation de la profession de syndic s'impose.

Nous vous rappelons à cet égard nos propositions détaillées dans un dossier du mois de novembre 2012, dont nous vous faisons parvenir le lien : www.unarc.asso.fr/site/actumois/nov12.pdf

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Recevez, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations distinguées.

*Mme Marie-Noëlle AMBLES
La présidente de l'UNARC
l'ARC ».*

*M. Fernand Champavier
Le Président de
l'ARC ».*

Nous expliquons concrètement la semaine prochaine comment agir tous ensemble contre ce nouveau fléau sans attendre le changement de la loi.